

**DÉLIBÉRATION N°2024-25_019
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 22 octobre 2024

6 - Validation points CFVU du 23 septembre 2024

Point n° 6.5. a : Création d'un DIU échocardiographie Grand Est – option paramédicale

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 19 Membres représentés : 11 Total : 30	Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;

VU la délibération CFVU_2024-2025_007 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la création d'un Diplôme Inter Universitaire échocardiographie Grand Est – option paramédicale.

Besançon, le 25 octobre 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

Thierry CAMUS



Annexe :

Annexe n°6.5.b Délibération CFVU_2024-2025_007_ Création d'un DIU échocardiographie Grand Est – option paramédicale

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



**DELIBERATION N°2024-25_007
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du lundi 23 septembre 2024

9. Campagne DU – DIU complément :

a- Création d'un DIU échocardiographie Grand Est : option paramédicale

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	
Membres présents : 10	Suffrages exprimés : 20
Membres représentés : 10	Pour : 20
Total : 20	Contre : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable à la création d'un Diplôme Inter Universitaire (DIU) échocardiographie Grand Est : option paramédicale.

Besançon, le 24 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Création d'un DIU échocardiographie Grand Est : option paramédicale

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

DEMANDE DE CREATION

DIPLOME UNIVERSITAIRE – DU / DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE – DIU

1. CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) :

INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):

DIU ECHOCARDIOGRAPHIE GRAND EST : OPTION PARAMEDICALE

PARCOURS PEDAGOGIQUES¹

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ? Oui Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : _____

PARCOURS : _____

COMPOSANTES DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :

- UFR des Sciences de la Santé de Besançon
- Université des Sciences de Santé de Dijon
- Faculté de Médecine, Maïeutique et métiers de la Santé de Nancy
- UFR de Médecine et de Pharmacie de Reims
- Faculté de médecine de Strasbourg

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- **Nom et prénom : Pr CHOPARD Romain**
- **Statut : PU PH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : romain.chopard@univ-fcomte.fr**
- **Nom et prénom : Dr EICHER Jean-Christophe**
- **Statut : MCUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : jean-christophe.eicher@chu-dijon.fr**
- **Nom et prénom : Pr HUTTIN Olivier**
- **Statut : PUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : o.huttin@chru-nancy.fr**

¹ Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

- **Nom et prénom : Pr NAZEYROLLAS Pierre**
- **Statut : PUPH**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : pierre.nazeyrollas@univ-reims.fr**
- **Nom et prénom : Dr TRINH Annie**
- **Statut :**
- **Coordonnées professionnelles**
 - **Mail : annie.trinh@chru-strasbourg.fr**

NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **+3**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **+3**

NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1 année

DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

- **La 1^{re} année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2025/2026**
- La 2^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 2027/2028
- La 3^e année d'études de la formation ouvrira dans l'année universitaire : 20 / _ / _ / - 20 / _ / _ /

La formation ouvre une année sur deux.

CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Voir. « Guide pour la création de la formation »

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
11	MEDECINE	07	MEDECINE

2. CONTACTS ET LIEUX DE LA FORMATION

COMPOSANTE RESPONSABLE DE LA FORMATION :

- **Nom de l'établissement : UFR des Sciences de la Santé**
- **Adresse : 19 rue Ambroise Paré**
- **Directeur : Pr Thierry Moulin**
 - Email : direction-ufr-sante@univ-fcomte.fr**
 - Tél. : 0381665630**

COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S) : AUCUNE

(À décliner pour toutes les composantes associées)

ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION PARTENAIRE(S) :

À décliner pour tous les établissements partenaires – convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement

- **Nom de la composante : Faculté de médecine de Nancy – Université de Lorraine**
- **Adresse : 9 avenue de la forêt de Haye 54505 Vandoeuvre les Nancy**
- **Directeur : Pr Marc BRAUN**
- **Email : marc.braun@univ-lorraine.fr**
- **Tél. : 0372746000**
- **Nom de l'établissement : UFR Sciences de Santé Dijon**
- **Adresse : 7 bvd Jeanne d'Arc 21000 Dijon**
- **Directeur : Pr Marc MAYNADIE**
 - Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr**
 - Tél. : 0380393304**

- **Nom de l'établissement : UFR de médecine de Reims - Université de Reims**
- **Adresse : 51 rue Cognacq-Jay 51095 Reims Cedex**
- **Directeur : Pr Thi Bach Nga Pham**
Email : thi-bach-nga.pham@univ-reims.fr
Tél. : 0326918214

- **Nom de l'établissement : Faculté de médecine Strasbourg - Université de Strasbourg**
- **Adresse : 4 rue Kirchleger 67085 Strasbourg Cedex**
- **Directeur : Pr Jean SIBILIA**
Email : jean.sibilia@unistra.fr
Tél. : 0368853520

LIEU(X) DE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée

Nancy (présentiel et distanciel), les autres universités en distanciel

3. CONTEXTE DE CREATION DE LA FORMATION

ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

Contexte de création et finalité de la formation.

Réponse à un besoin identifié, national ou régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

METIERS CIBLES

Se référer au lien suivant :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/la-nomenclature-des-familles-professionnelles-2021>

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :
- Désignation des code(s) ROME correspondants :

IDE ou techniciens d'échocardiographie J1306

PARTENARIATS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Préciser de façon détaillée les accords passés avec les secteurs professionnels et/ou les employeurs concernés

Aucun

4. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

MODALITES DE SUIVI :

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride**
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

PUBLICS CONCERNES :

Préciser les professionnels/profils concernés ou toutes autres caractéristiques utiles.

Formation continue : professionnels en activité bénéficiant ou non d'une prise en charge

- paramédicaux (IDE avec 3 ans d'ancienneté dans un centre hospitalier avec expérience en cardiologie) qui souhaitent acquérir une compétence en acquisitions d'images échocardiographiques dans le cadre d'un protocole de coopération.
- autres spécialités pourront prétendre à l'inscription sous réserve de besoins de services hospitaliers et de l'acceptation du dossier par les responsables du DIU.

PREREQUIS POUR CANDIDATER ET SUIVRE LA FORMATION :

*Niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle exigée **Bac + 3***

DUREE DE LA FORMATION POUR L'APPRENANT

La formation du DIU Echocardiographie Grand Est – option paramédicale est commune avec la première année de formation du DIU Echocardiographie Grand Est - option médecin.

Nombre d'heures total de formation :

- Nombre d'heure d'enseignement : **22h**

Enseignement théorique : 4 séminaires au format hybride sous forme de 3 après-midis de cours par visioconférence, une journée complète en présentiel avec centre de simulation.

- Nombre d'heures de stage (le cas échéant) :

Enseignement pratique pour une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle :

- **120 examens écho-cardiographiques (un carnet de stage commun aux 5 universités sera à compléter). Cette formation pratique se déroulera dans les laboratoires d'échocardiographie des CHU de l'inter région, et dans les hôpitaux périphériques reconnus comme lieux de stage et sera sanctionné par la validation d'un carnet de stage. Le carnet de stage est nominatif. Pour chaque examen complet réalisé personnellement par le stagiaire, doivent figurer la date, la pathologie examinée et la validation par le maître de stage du laboratoire habilité.**
- **10 demi-journées uniquement pour les paramédicaux qui n'exercent pas au CHU de référence (outre leur activité écho-cardiographique habituelle dans le cadre de leur profession) au laboratoire d'échocardiographie du CHU référent.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale de la formation :

*Rédiger une synthèse de présentation.
Contexte, objectifs, plus-value.*

La pratique de l'échocardiographie prend une place de plus en plus importante dans la gestion des patients. La possibilité de faire acquérir les images par un paramédical (appelé « a sonographe ») avec validation de l'examen a posteriori par le cardiologue est une pratique largement développée dans les pays anglosaxons et qui commence à se développer en France. Ce DIU est la base de la formation de ces paramédicaux.

Ce type de formation est organisé à l'échelle nationale avec un programme harmonisé sous forme de DIU inter régional. Pour la grande région Nord-Est, cet enseignement est commun pour sa partie théorique aux 5 CHU de la région : Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg.

Le but du diplôme inter-universitaire d'échocardiographie Grand Est, est de délivrer un enseignement théorique et pratique de l'échocardiographie de façon homogène au sein d'Universités françaises.

L'échocardiographie est un examen indispensable et de base de l'exercice de la cardiologie et peut se révéler très utile dans d'autres spécialités médicales. Des connaissances théoriques poussées et une pratique soutenue sont nécessaires afin de l'utiliser correctement et de manière fiable.

Cette formation se base sur l'acquisition de compétences en échocardiographie transthoracique et transoesophagienne chez l'adulte et l'enfant. Les enseignements sont communs avec ceux de la 1^{ère} année du DIU Echocardiographie Grand Est option médecin.



Programme détaillé :

Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Si plusieurs années de formation : dupliquer le tableau pour chaque année de formation.

Unités d'enseignements / modules	Compétences visées (Verbe d'action + complément)	Outils pédagogiques (séminaires, logiciels spécifiques, terrain, outils spécifiques, plateformes technologiques, travail de groupe, immersion virtuelle etc.)	Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Bases théoriques de l'imagerie cardiaque, de ses différentes modalités	être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) chez l'adulte.	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
Analyse des différentes structures cardiaques et de leur fonction	être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) chez l'adulte.	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)
Pathologies valvulaires	être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) chez l'adulte.	CM (hybride), TD, Centre de Simulation	Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités (soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement sur tablette à distance en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant)

Stage	être capable d'enregistrer et d'interpréter une échocardiographie-doppler transthoracique (ETT) chez l'adulte.	Simulation et vérification des compétences pratiques dans les CHU référents	Contrôle portfolio (120 échocardiographies) à la fin de chaque année. Pas de note mais une simple validation
-------	--	---	--

5. MODALITES DE CANDIDATURES

Les inscriptions administratives se déroulent dans chaque faculté.

UTILISATION E-CANDIDAT :

Oui

Non.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Dernier diplôme d'état obtenu
- 1 pièce d'identité
- 1 photo d'identité

LA PROCEDURE DE CANDIDATURE COMPORTE :

Un entretien :

Oui

Non

Un questionnaire de positionnement :

Oui

Non

Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :

Oui

Non

Autre :

Oui

Si oui, préciser :

Non

VALIDATION D'ACQUIS :

Pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission :

Sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de :

(Préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)

Le responsable pédagogique de chaque université.

PERSONNE OU INSTANCE QUI PROPOSE L'ADMISSION :

La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

PERSONNE OU INSTANCE COMPÉTENTE QUI PRONONCE L'ADMISSION :

Le responsable pédagogique de chaque université.

6. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

NATURE DES EPREUVES ET MODALITES DE CALCUL :

Préciser notamment s'il y a des coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation.

- **Epreuve théorique de 2h en juin dans chacune des universités. Soit sur papier, soit sur tablette avec plateforme UNESS. Exceptionnellement une demande peut être faite au jury pour autoriser l'examen en distanciel sur tablette en fonction de la situation et avec la surveillance d'un enseignant.**
- **Contrôle du carnet de stage à la fin de chaque année (pas de note mais une simple validation)**
- **Assiduité : 1 absence aux enseignements théoriques est autorisée sur justificatif**
- **Aucun mémoire**

> Pour être reçu à ce diplôme, les candidats devront avoir obtenus la moyenne à l'épreuve écrite et valider leur carnet de stage.

- **Une seule session est organisée chaque année (pas de session de rattrapage)**
- **Si le candidat n'a pas validé son carnet de stage mais qu'il a été reçu à l'épreuve écrite, le bénéfice de ce succès est conservé pendant 3 années maximum.**
- **Si le candidat n'a rien validé, il doit se réinscrire pour tout repasser l'année suivant et ce pendant une durée de 2 ans.**

JURY DE DELIVRANCE DU DIPLOME :

Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Composition non-nominative du jury, quantité et qualité des membres du jury :

Le jury est composé des enseignants hospitalo-universitaires responsables de la formation dans chaque université, ainsi que des médecins échographistes non universitaires qui participent à l'enseignement théorique et pratique.

7. MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION :

Utiliser le questionnaire de satisfaction joint qui est à transmettre à chaque inscrit en fin de formation.

Préciser s'il y a d'autres systèmes de collecte des appréciations mis en place :

- *Modalités : enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid)*
- *Parties prenantes interrogées : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs*
- *Analyse et traitement effectués sur les appréciations formulées par les parties prenantes*

Enquête de satisfaction en fonction du document type mis en place par SeFoC'AI.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) et des réclamations exprimées par ces dernières.

Chaque réclamation sera prise en compte au fil du temps et une réponse personnalisée sera apportée par la personne compétente (Service formation continue santé, SeFoC'AI, responsable pédagogique). Un dossier électronique sera constitué avec l'ensemble des réclamations, des échanges et des réponses apportées.

AMELIORATION CONTINUE :

Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont prévues à partir du recueil des appréciations :

- *Identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction*
- *Adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues*
- *Autres*

Les résultats de l'enquête de satisfaction permettront d'aider à améliorer ou à ajuster le contenu de la formation.

8. DETAILS DES HEURES MOBILISEES POUR LA FORMATION

Attention : 50% des intervenants doivent être des enseignants de l'université

VOLUME HORAIRE POUR L'INSCRIT (voir tableau page suivante) :

À décliner en autant d'années et/ou de parcours que propose la formation.

Le volume horaire pour l'inscrit est le nombre d'heures suivies par les apprenants (et non le nombre d'heures d'enseignement des intervenants) :

- *Exemple : un module de deux heures peut être animé par deux intervenants*
 - *Nombre d'heures suivies pour l'apprenant : 2 heures*
 - *Nombre d'heures d'enseignement mobilisées : 4 heures (2 heures par intervenant)*

Si plusieurs enseignants et/ou intervenants co-animent une même unité d'enseignement (ou un même élément constitutif d'une UE), indiquer les noms de TOUS les enseignants ou intervenants

Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômes nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant/intervenant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Ref Apogée (le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit		
Bases théoriques de l'imagerie cardiaque, de ses différentes modalités	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>	4		4		8	8h40	
Analyse des différentes structures cardiaques et de leur fonction	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>	4		3		7	8h00	
Pathologies valvulaires	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p>	4		3		7	8h00	

		<p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
<p>Stage 120 examens écho-cardiographiques 10 demi-journées de mise en situation professionnelles</p>	48/51	<p>Nom : CHOPARD Romain Qualité : PUPH Etablissement : UFR Santé</p> <p>Nom : EICHER Jean-Christophe Qualité : PUPH Etablissement : Dijon</p> <p>Nom : HUTTIN Olivier Qualité : PUPH Etablissement : Nancy</p> <p>Nom : NAZEYROLLAS Pierre Qualité : PUPH Etablissement : Reims</p> <p>Nom : TRINH Annie Qualité : PUPH Etablissement : Strasbourg</p>						
Total			12		10		22	24h40

VOLUME HORAIRE PAR ENSEIGNANT (UNIV-FC ET HORS UNIV-FC) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
<p>Nom : CHOPARD Prénom : Romain Qualité : PUPH</p>	UFR Santé Besançon	UFR Santé Besançon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées
<p>Nombre d'heures de responsabilité pédagogique à valider par la composante :</p>				0h ETD
<p>Nom : HUTTIN Prénom : Olivier Qualité : PUPH</p>	Nancy	Nancy	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
<p>Nom : EICHER Prénom : Jean-Christophe Qualité : PUPH</p>	Dijon	Dijon	T	4h20 ETD Dont 4h20 ETD rémunérées

Nom : NAZEYROLLAS Prénom : Pierre Qualité : PUPH	Reims	Reims	T	1h20 ETD Dont 1h20 ETD rémunérées
Nom : TRINH Prénom : Annie Qualité : MCUPH	Strasbourg	Strasbourg	T	7h20 ETD Dont 7h20 ETD rémunérées
TOTAL				24h40

VOLUME HORAIRE PAR INTERVENANT PROFESSIONNEL (NON ENSEIGNANT) :

Ajouter ou supprimer des lignes si nécessaire.

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Prénom : Qualité :			h ETD Dont h ETD rémunérées
TOTAL			0

9. BUDGET ET TARIF DE LA FORMATION

BUDGET DE LA FORMATION :

A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE¹

Le détail des calculs est dans l'annexe financière jointe (tableau excel : *Modèle calcul de budget DU DIU 2024-2025*).

Calculer le coût complet de la formation.

Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.

COÛT PEDAGOGIQUE TOTAL de la formation (HORS DROIT D'INSCRIPTION)	4862,50 euros
NOMBRE MINIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	8
NOMBRE MAXIMUM D'INSCRITS (Pour garantir l'équilibre financier)	20
TARIF INDIVIDUEL par stagiaire en formation continue (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	640,00 euros
TARIF HORAIRE (HORS DROITS D'INSCRIPTION)	29,09 euros

Alignement avec Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg.

MONTANT DU TARIF ET DES FRAIS PAR INSCRIT :

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION ² par inscrit payable dans APOGEE	Montant DU COÛT PEDAGOGIQUE ³ par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit (FRAIS D'INSCRIPTION + COÛT PEDAGOGIQUE)
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2023-2024)	<u>640,00</u> euros	<u>810,00</u> euros

¹ Mail : sefocal@univ-fcomte.fr

² Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

³ Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

10. VISA

VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION :

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
Visa pédagogique : Porteur du projet de la formation	Pr Romain CHOPARD	20/03/2024		Service de Cardiologie Professeur R. CHOPARD Hôpital Jean Minjoz CHRU de Besançon
Visa administratif : Responsable de scolarité de la composante	Mme Carole COINTEAU	04/04/2024		
Visa financier : Directeur du service Formation continue et Alternance	Mr Pascal GILLON	05/04/2024		

VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE :

Avis du conseil de la composante	Date : <u>25 / 03 / 2024</u> Joindre la délibération
Directeur de la composante, Prénom, Nom : Mr Le Doyen le Pr Thierry MOULIN	Date : <u>08 / 04 / 2024</u> Signature et cachet :  

Budget du DU / DIU intitulé :

DIU Echocardiographie : option paramédicale

Daté du :

20/03/2024

DEPENSES		
Enseignements (*)		2 960,00 €
Secrétariat		0,00 €
Frais de salle		152,00 €
Déplacements des enseignants		0,00 €
Hébergement des enseignants		0,00 €
Matériel pédagogique		0,00 €
Amortissement matériels		0,00 €
Communication		0,00 €
Réception		0,00 €
Frais complémentaires		0,00 €
Dépenses hors charges		3 112,00 €
Charges communes SeFoC'Al	26%	1 264,25 €
Charges UFR ou IUT	10%	486,25 €
Cout total du DU DIU		4 862,50 €

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits)		0,00 €
Reste à financer		4 862,50 €

Nombre d'inscrits au DU DIU		8
------------------------------------	--	----------

*En deça de ce nombre
l'équilibre financier de la
formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		607,81 €
--------------------------------	--	-----------------

Prix de la formation par stagiaire en formation continue, hors droits universitaires		640 €
---	--	--------------

Alignement Di

Tarif horaire		29,09
---------------	--	--------------

Heures et types d'enseignement

Nombre d'heures total de la formation		22
Enseignants de l'UFC		
nbre h CM		12
nbre h TD		
nbre h TP		10
Total eq TD		24,66666667
Cout enseignant UFC		2 960,00 €
Vacataires		
nbre h CM		
nbre TD		
nbre h TP		
Total eq TD		0
Cout vacataire		0,00 €
Total	Cout total enseignement	2 960,00 €

Attention : toutes les heures ETD dispensées doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant

120,00 €	<i>cout horaire TD enseignant</i>
----------	-----------------------------------

61,15 €	<i>cout horaire TD vacataire</i>
---------	----------------------------------

Frais de salles - TARIFS 2023 SOUMIS À L'APPROBATION DU CA DU 14 mars 2023

Type de salle	Tarif	Quantité	Coût	Total
Amphiteâtres				
< 300 places				
	1j	995 avec chauffage et 699 sans chauffage		0,00 €
	1/2 j	568 avec chauffage et 401 sans chauffage		0,00 €
	1h	161 avec chauffage et 109 sans chauffage		0,00 €
> 300 places				
	1j	1421 avec chauffage et 802 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	710 avec chauffage et 432 sans chauffage		0,00 €
	1h	213 avec chauffage et 122 sans chauffage		0,00 €
Amphi Pasteur Hauts de Chazal				
	1j	3552		0,00 €
	1/2j	1847		0,00 €
	1h	426		0,00 €
Salles banalisées				
	1j	258 avec chauffage et 152 sans chauffage	1	152,00 €
	1/2j	174 avec chauffage et 97 sans chauffage		0,00 €
	1h	71 avec chauffage et 43 sans chauffage		0,00 €
Salles spécialisées				
Atelier pilote en chimie/salle équipée génie électrique/ salle vidéo ou informatique				
	1j	743		0,00 €
	1/2 j	426		0,00 €
	1h	129		0,00 €
salle de sport et aménagement sportifs				
	1j	568		0,00 €
	1/2j	284		0,00 €
	1h	116		0,00 €
Location MSHE				
Tarifs partenaires				
	1j	497 avec chauffage et 349 sans chauffage		0,00 €
	1/2j	284 avec chauffage et 201 sans chauffage		0,00 €
	1h	81 avec chauffage et 55 sans chauffage		0,00 €
Frais de salles - coût total				152,00 €

Frais complémentaires pour le fonctionnement général

Nature des frais complémentaires	Coût
Coût total des frais supplémentaires	0,00 €

Préciser ici tous frais complémentaires jugés nécessaires (à prendre en compte dans le calcul du coût de la formation et dans la détermination du tarif)

